

DEPARTEMENT
Pyrénées Atlantiques

Mairie d'Osse en Aspe

Délibération n°08/27/25
Objet de la délibération

Pour ampliation
Certifiée conforme

Le Maire



Date de réunion de conseil : 1^{er} juillet 2019

Date de convocation : 20 juin 2019

Début de la séance : 17 heures 30

Président de séance : Gérard BURS

Secrétaire de séance : Denise ARRIGAS

Etaient présents : Denise ARRIGAS, Gérard BURS, Jacques CAPDEVIELLE, Gérard DEVALS, Sarah ELGOYHEN, Sylvie GRANIER, et Marc ISABELLE,

Etaient absents : Monica AGEST, Alain QUINTANA, Didier RIVAUD et Françoise STUTTGE.

Mise en œuvre du Sentier d'interprétation – plan de financement

Le maire rappelle l'étude préalable en vue de réaliser un circuit pédestre de découverte du village réalisée par le cabinet TIKOPIA.

La restitution a eu lieu le 28 juin 2019 lors d'une présentation à laquelle ont été invité, outre les conseillers municipaux, Monsieur Pierre-Marc BROCHARD, Chef du bureau Développement Territorial et Finances Locales de la préfecture des Pyrénées Atlantiques, Monsieur Thomas BUNEL, du Commissariat à l'aménagement, à la protection et au développement des Pyrénées, Monsieur Alban MARTINEZ, du conseil régional Nouvelle Aquitaine, Monsieur Christophe VOISIN, du pôle tourisme du conseil départemental, Madame Lucie VIGNAU-LOUSTAU, du Conseil Départemental pôle Montagne, Madame Alix BASTIAN, directrice du Pays d'Art et d'histoire du Haut Béarn, Madame Laure NOUSSITOU, chef du pôle Politique Touristique du Haut Béarn et Monsieur Bernard CHOY, animateur du programme LEADER Haut Béarn.

Monsieur Romuald ROUSSET du cabinet TIKOPIA a présenté le bilan de son étude ; pour rappel, celle-ci avait débuté par une rencontre avec le conseil municipal puis avec des habitants du village au mois de mars 2018;

Le circuit aura pour objectif la mise en valeur de l'héritage historique, culturel et patrimonial du village ainsi que certains aménagements patrimoniaux récemment réalisés, le moulin Sottou et le fronton couvert.

Le parcours pédagogique permettra aux habitants et aux visiteurs de passage de découvrir, redécouvrir et comprendre le patrimoine du village. C'est le village qui racontera son histoire : à travers la lecture de ses paysages, l'architecture de ses maisons, l'organisation de son bourg et des ses hameaux, son petit patrimoine bâti, ses habitants célèbres et moins célèbres

Le visiteur sera invité à déambuler hors d'un parcours trop défini afin de privilégier la curiosité, la découverte et les surprises. La taille du village est parfaitement adaptée à cette démarche, le visiteur ne risque pas de se perdre.

Signalétique : elle s'appuiera autant que possible sur le bâti existant, afin de ne pas « encombrer » les ruelles étroites ni les vues paysagères.

Des zones de stationnement seront aménagées aux entrées principales du village pour engager le visiteur sur les sentiers de traverse qui le mènera au cœur du village suivre les différents chemins que prennent l'eau (le Larricq, les lavoirs, les moulins, les abreuvoirs et les fontaines) et les hommes (les frères Cadier, Marie Blanque, la foi religieuse, ...). Ces aménagements feront l'objet d'une demande d'accompagnement du Département dans le cadre de la catégorie « espaces publics - Aménagement de bourg ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'éligibilité du dossier au programme d'aide au titre du LEADER (aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par le Groupe d'action Locale LEADER HAUT BEARN)

Le coût total du projet de sentier d'interprétation s'élève à 40 000 euros répartie comme suit:

1. Dépenses de travaux et de matériels	6 290.00 €
2. Dépenses de Signalétique	23 710.00 €
3. Conception et suivi (mission d'AMO)	10 000.00 €
Total	40 000.00 €

Ce projet de sentier d'interprétation peut être financé par:

1. Participation Programme LEADER- 40%	16 000.00 €
2. Participation Région Nouvelle Aquitaine 20%	8 000.00 €
3. Participation de l'Etat (FNADT) 20%	8 000.00 €
4. Autofinancement de la commune 20%	8 000.00 €
Total	40 000.00 €

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'approuver le plan de financement proposé
CHARGE Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention LEADER, et de solliciter le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ainsi que l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives avec le cabinet TIKOPLA afin d'intégrer sa prestation dans le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Adopté à l'unanimité



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/07/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/07/2019